

# Le Bulletin Paulhacois

*“Les petites nouvelles de la commune”*

## LE MOT DU MAIRE

Chers administrés,

Ce début d'année aura été marqué par le recensement de la population qui s'est terminé par une hausse de celle-ci. La dotation globale de fonctionnement DGF liée au nombre d'habitants devrait donc augmenter. Cependant ces chiffres devraient être officialisés en décembre.

En 2019, les dotations se sont stabilisées, mais nous devons toujours rester vigilants en maîtrise des coûts : l'objectif est de réduire les charges et de développer les recettes. Ainsi l'excédent 2018, capitalisé en fonctionnement, nous a permis d'autofinancer l'achat du tractopelle.

Les travaux de création d'assainissement collectif du bourg, et la réfection du réseau d'eau potable dans le bourg se terminent.

L'enfouissement des réseaux secs restants dans le bourg est également intégré dans l'opération, ainsi que ceux des Chazeaux, avec la réfection du réseau d'eau potable.

Ces travaux obligatoires doivent être rendus à l'exécution au 15 novembre. C'est l'achèvement d'un projet long et majeur qui va contribuer à l'attractivité du bourg.

J'en profite pour remercier toutes les personnes qui se sont fédérées autour de ce projet afin que les travaux se déroulent le mieux possible.

Des travaux d'aménagement à l'école sont en cours de réalisation. Ils concernent la fermeture d'un préau, afin de créer une zone tampon d'isolation pour l'accueil des petits et de rendre l'accès plus spacieux.

Les travaux de l'appartement au dessus de la mairie sont terminés et ce dernier va pouvoir être mis à la location.

Les subventions concernant le local technique sont obtenues et le permis de construire va être déposé. Dans ce bâtiment une surface sera destinée à l'association de Chasse.

L'appel d'offre des travaux de voirie concernant le village du Chambon depuis Douze va être lancé.

Des devis sont en cours pour des petits travaux de consolidation à l'église avec changement de fenêtres.

Les travaux de construction pour le bâtiment d'accueil de Prat de Bouc sont démarrés. Ces travaux sont portés par le SMTEC (Syndicat Mixte de Tourisme de l'Est Cantal).

Je vous souhaite une bonne lecture de ce dernier bulletin municipal du mandat.

Annie ANDRIEUX.



### COORDONNÉES

**Horaires d'ouverture de la mairie :**  
du lundi au Vendredi de 10h à 12h.

**Téléphone :** 04 71 73 32 35

**Site Web :** <http://outsiderland.com/paulhac/>

**Mail :** [communepaulhac@orange.fr](mailto:communepaulhac@orange.fr)

**Mme Annie ANDRIEUX :**

06 82 07 10 24

**M. Jacky BARRIOL :**

04 71 73 31 03

**M. Jean Christophe TOULZE :**

04 71 73 34 12

**Mme Christine PLANCHE :**

04 71 73 34 40

## POINT SUR LE BUDGET

En séance du 26 mars 2019, les comptes administratifs et les budgets primitifs 2018 ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.

### Comptes administratifs 2018

Budget principal. En section de fonctionnement, les opérations de l'exercice en recettes s'élèvent à 555 342.71€ et les dépenses à 370 236.07€ soit un résultat de clôture de 185 106.64€

En section d'investissement, le montant des recettes réalisées est de à 65 438,78€ et celui des dépenses de 138 964.13€ soit un résultat de clôture de 73525.35€.

### Budget de l'eau et de l'assainissement

En section de fonctionnement, les recettes sont de 78 578.36€ et les dépenses de 84 021.50€ soit un résultat de clôture de 5443.14€.

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 724 015.00 € et les dépenses à 795 933.27€ soit un résultat de clôture de 71918.27€

### Budgets primitifs 2019

Le budget principal s'équilibre à 528 881€ en section de fonctionnement et à 652 704€ en section d'investissement, sans augmentation de la pression fiscale.

Le budget de l'eau et de l'assainissement s'équilibre à 78 234€ en section de fonctionnement à 877 772€ pour la section d'investissement.

Le budget du lotissement des boutons d'or s'équilibre à 18 558€ en fonctionnement et à 1386.32€ en investissement.

Les taux d'imposition restent identiques à ceux de 2018. Pour rappel :

- La taxe d'habitation : 10.76 %
- La taxe foncière (bâti) : 16.02 %
- La taxe foncière (non bâti) : 76.42 %.

## TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

### L'assainissement se termine !

Dés 2014 la municipalité a lancé le projet d'assainissement collectif et de réfection d'eau potable du bourg. Ce chantier était une étape obligatoire importante pour l'évolution de notre commune et la valorisation des diverses proprié-

tés. Après quatre années d'études, de recherche de subventions, de réunions de chantiers et de travaux, le système d'assainissement collectif fonctionne depuis début novembre. Tous les raccordements sont maintenant terminés. Les roseaux ont été plantés dans la station de traitement des eaux usées et cette dernière est en fonctionnement. La municipalité consciente de la gêne occasionnée par les travaux dans le bourg remercie les habitants pour leur compréhension. Prochainement un revêtement bitumineux finalisera les travaux et redonnera un nouvel aspect correct à la voirie sur l'ensemble du bourg.



### La station d'épuration de Paulhac en quelques mots ...

L'assainissement collectif désigne le système d'assainissement dans lequel les eaux usées sont collectées et acheminées vers une station d'épuration pour y être traitées avant d'être rejetées dans le milieu naturel. Ce type d'assainissement comprend les réseaux de collecte et les équipements de traitement (la station d'épuration). Pourquoi cette réalisation? À ce jour, le village de Paulhac, zone en assainissement collectif ne disposait d'aucun dispositif de traitement (rejet direct dans le milieu naturel). La création d'un système d'assainissement complet et conforme est une obligation réglementaire.

Description de la station d'épuration. La commune a opté pour une filière de type filtres plantés de roseaux, rustique et écologique.

Le montant des travaux de la station d'épuration est de 178 445.63€HT et celui des réseaux humides divers (eaux usées, pluviales et potable) de 663 374.51 €HT. Au total, le montant de l'opération s'élève à environ 950 000€HT subventionnée à hauteur de 72%.

### Des règles à respecter !

L'assainissement collectif mis en place sur notre commune engendre quelques règles élémentaires à respecter pour les usagers. En particulier, vous ne devez pas rejeter les déchets solides tels que ordures ménagères, y compris après broyage, les couches lingettes, serviettes hygiéniques, serpillières, textiles, les graisses, les huiles usagées, les hydrocarbures, solvants, acides, bases, cyanures, sulfures, métaux lourds, les médicaments, les produits et effluents issus de l'activité agricole (engrais, pesticides, lisiers, purins, nettoyage de cuves, etc), les produits radioactifs.

Pourquoi ? Parce que cela peut bloquer les pompes. Parce que cela obstrue les tuyaux. Parce que certains déchets réduisent l'efficacité des stations d'épuration. Parce que cela coûte cher et peut générer des coûts supplémentaires d'entretien à la collectivité. Parce que cela pollue. Enfin, parce qu'il y a d'autres structures adaptées pour ces déchets. Merci à tous de tenir compte de ces quelques conseils d'usage.

### ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS

Dans un souci d'optimisation des coûts, les travaux d'enfouissement des réseaux secs dans le bourg et aux Chazeaux ont été réalisés en même temps que les travaux d'assainissement collectif.

Pour le réseau téléphonique du haut du bourg, le coût est de 9734.61 €. La partie restant à charge pour la commune est de 60% du montant HT de l'opération soit 5840.77 €. Pour l'éclairage public le coût est de 31 794.51 € et la participation de la commune de 50% du montant HT soit 15897.26 €. Pour les Chazeaux l'enfouissement du réseau téléphonique est de 5009.52 € HT et la participation de la commune de 60% soit 3005.72 €. Pour l'éclairage public, suite à l'aménagement Basse Tension, le coût est de 19 554.95 € HT et la participation de la commune de 9 777.48 €.

### AUTRES TRAVAUX : VOTRE COMMUNE CHANGE !

**Rénovation du parc d'éclairage public de la commune.** Dans la continuité d'une démarche d'économie d'énergie, la deuxième tranche des travaux de renouvellement des lampes à vapeur de mercure par des lampes leds d'un montant HT de 27 541.39 euros est en cours. La mairie versera 50% HT du montant total de l'opération.

**Salle polyvalente améliorée à disposition de tous.** La salle polyvalente qui dispose d'une cuisine tout équipée avec de grandes armoires frigorifiques est très souvent louée les week-ends. En été les tarifs sont de 90 euros pour les habitants de la commune et de 180 euros pour les personnes ou associations extérieures à la commune. En hiver, le prix est de 110 euros pour les habitants de la commune et de 200 euros pour les personnes extérieures à la commune. Elle est louée le week-end du vendredi 17 heures au lundi 9 heures. Elle est gratuite pour les associations communales.

**Projet de travaux de voirie communale de Douze au Chambon.** Ces travaux devraient être réalisés prochainement, la commune ayant déjà pu obtenir des subventions : une de 20 369 euros au titre de la DETR 2019 et une de 8000 euros pour travaux d'intérêt local du ministère de l'intérieur.

**Travaux divers.** Les travaux d'entretien de fauchage des chemins ont été effectués par l'entreprise Perrier. Les employés municipaux ont fait le point à temps sur les différentes routes communales. De plus les chemins étant souvent endommagés par les intempéries ils œuvrent régulièrement à leur entretien.

**Appartement de la mairie.** Afin d'optimiser l'offre de location sur la commune un logement de type F3 d'environ 85 m<sup>2</sup> a été aménagé au 1er étage de la nouvelle mairie. Lumineux et spacieux, il est équipé d'une cuisine et dispose d'un grand séjour et de deux chambres. Le prix du loyer est de 420€. Les travaux de plomberie ont été effectués par l'entreprise Pichon, l'électricité par l'entreprise Tardieu et l'aménagement intérieur par l'entreprise Gradel.



## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



Urbanisme et aménagement | Parue dans la presse le 10 novembre 2018  
Montagne.Sud.Pression.Centre

**PROJET D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)**



Le PLUI couvre les 53 communes de Saint Flour Communauté. Il a pour objectif de construire un projet de territoire partagé par tous ses habitants et de fixer les futures règles d'utilisation du sol en tenant compte des spécificités locales. Habitants, entrepreneurs, agriculteurs, associations : le PLUI doit permettre de répondre aux questions et d'anticiper les projets d'urbanisation futurs ou de préserver les espaces naturels. Pendant toute la durée d'élaboration du document, l'ensemble de la population est invitée à s'exprimer sur ce projet concerté.

Un registre de concertation est à votre disposition en mairie afin de collecter vos souhaits en terme d'urbanisme si vous vous posez les questions suivantes : "Ou puis je construire ?", "l'extension de mon bâtiment est-elle possible ?", "ma parcelle est-elle située dans un secteur protégé ?", il est souhaitable d'approfondir votre réflexion... N'hésitez pas à faire part de votre demande.

## GESTION DU CIMETIÈRE

Une reprise des concessions en état d'abandon est envisagée. Pour information, pour qu'une concession funéraire puisse faire l'objet d'une reprise, il convient qu'elle remplisse les deux critères suivants :

- avoir plus de trente ans d'existence ;
- être à l'état d'abandon.

Un état des lieux sera bientôt effectué et l'état d'abandon sera constaté par procès verbal. La population sera informée en temps réel des avancées de cette procédure.

## AMÉNAGEMENT AUX ABORDS DU TERRAIN DE FOOT

Les cantonniers ont remplacé la clôture en barbelé usagée en bordure de route par une barrière en sapin traité, plus esthétique et plus adaptée.



Enfin ces derniers ont aussi réalisé un entourage en bois provisoire autour de l'oratoire des Chazeaux sur la route de Bressange afin de le protéger des animaux. Nous vous engageons d'ailleurs à vous arrêter pour admirer cet oratoire qui constitue une des nombreuses richesses de notre commune.



## CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE MUNICIPAL

Suite à de nombreuses démarches il a été obtenu une aide financière de 144 000 € pour la construction d'un nouveau local technique municipal. Ce bâtiment d'une superficie d'environ 300 m<sup>2</sup> sera situé en face de la coopérative laitière. Dans ce nouveau bâtiment, un local sera mis à disposition de l'association de chasse.



## UN NOUVEAU TRACTOPELLE



Afin d'optimiser et de faciliter le travail des agents municipaux lors des différents travaux de déneigement, ou autres, la mairie a fait l'acquisition d'un nouveau tractopelle pour un montant de 100 560€ TTC, déduction faite de l'ancien tractopelle, y compris la fourniture des chaînes à neige. Cet engin a été acheté au Garage de la Planèze à Paulhac. Il a été subventionné à hauteur de 19 759 euros.

## DES TRAVAUX À L'ÉCOLE



Les portes en bois du bâtiment de l'école côté cour ont été remplacées par des portes en aluminium plus étanches et offrant davantage de luminosité à l'intérieur des différentes salles de classes, améliorant ainsi le cadre de vie des élèves et des enseignantes. Le préau de l'école a fait également l'objet d'un premier réaménagement avec une mise à niveau du sol. Il est désormais fermé par une baie vitrée côté cour et une porte en aluminium côté rue. Cet espace deviendra ainsi beaucoup plus confortable et fonctionnel, pouvant par ce biais être affecté à d'autres usages par l'équipe enseignante. Ces aménagements s'inscrivent dans une démarche d'efficacité énergétique.



## OPÉRATION ANTI-GASPILLAGE À LA CANTINE

En partenariat avec le SYTEC une opération a été conduite au printemps 2019 afin de diminuer le gaspillage alimentaire et de réduire les coûts à la cantine de l'école.

## LOTISSEMENT "LES BOUTONS D'OR"

Bonne nouvelle. L'objectif est atteint. Tous les lots sont vendus ou en compromis de vente. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants qui s'installent sur notre commune.

## MONSIEUR DAUDE À L'HONNEUR

Le comité F.N.A.C.A. de la Haute-Planèze s'est réuni à Paulhac Dimanche 21 juillet, pour honorer Jean DAUDE qui vient de se voir attribuer le diplôme d'honneur de porte-drapeau, ainsi que l'insigne avec étoile argentée pour plus de 10 ans de service lors de cérémonies officielles à Paulhac.



Annie ANDRIEUX, a tenu à remercier chaleureusement Jean DAUDE de "toujours répondre présent aux fidèles fonctions qui sont les siennes, portant haut les couleurs de la nation, lors des cérémonies commémoratives, ou lors du décès d'un ancien camarade pour un dernier hommage, mais aussi pour l'entretien du monument aux morts de la commune".

## NOTRE ÉCOLE

L'annonce de l'arrivée d'une nouvelle enseignante mobile fut une très bonne nouvelle lors de la rentrée scolaire 2019. La quarantaine d'écolier est ainsi répartie entre leurs trois maîtresses : Céline SUAREZ (directrice et enseignante pour le cours élémentaire et le cours préparatoire), Isabelle Cibiél (Enseignante CP et maternelle) et Adeline Théallier (brigade de remplacement). Cette jeune institutrice prendra en charge les élèves de maternelle les matins et les après midi (lorsqu'elle ne sera pas affectée sur un autre remplacement).



Dans la continuité d'un programme scolaire chargé les écoliers s'adonnent à de nombreuses activités culturelles et sportives. Ainsi, dans le cadre du Salon départemental du livre et de l'illustration jeunesse, deux illustratrices sont venues rendre visite aux élèves de Paulhac. Valeria Docompo a été accueillie dans la classe des CE-CM et Laëtita Le Saux dans la classe des maternelles-CP. Elles ont répondu à leurs questions sur le métier d'illustrateur d'album jeunesse puis ont mené des ateliers artistiques avec eux. Les élèves et parents les plus curieux ont pu admirer leurs œuvres exposées au salon derrière les artistes en dédicace, le samedi 18 mai à Valuéjols.



Les écoliers ont aussi récemment participé au cross inter écoles du secteur de Murat. S'entraînant depuis le début de l'année scolaire, ils ont pu se mesurer aux autres autour du lac de Laveissière. Ils ont aussi terminé leur cycle natation au centre aquatique de Saint-Flour. Les enfants de maternelle se sont initiés à diverses activités aquatiques et les CM2 ont passé leur diplôme de «Savoir nager» avec les maîtres nageurs.



Ils ont aussi pu s'initier au ski de fond avec Marc et Maurice. Un grand merci aux parents accompagnateurs et aux bénévoles sans qui ces activités ne seraient pas possibles.

## LES TAP CONTINUENT

Afin de favoriser l'épanouissement des enfants et de développer leur esprit d'ouverture en proposant de nouvelles activités, la municipalité continue à organiser les temps d'activités périscolaires (TAP). La semaine est organisée sur quatre jours et demi et le jeudi après-midi est consacré aux TAP. Ainsi dans ce cadre, le CMDT et la commune ont mis en place un cycle d'intervention en danse traditionnelle sous forme de cinq séances pour une initiation à tous les élèves. Un bal des familles a eu lieu le samedi 25/05/2019 à la salle des fêtes de Paulhac animé par une équipe de musiciens, danseurs et techniciens du CMDT 15.



Les enfants ont eu aussi la joie de découvrir le volley et le badminton avec Tarek de l'amicale laïque. Ce dernier a aussi initié les petits à l'activité Baby Gym qui consiste à sauter, courir, escalader afin de développer leur motricité tout en s'amusant. Les enfants ont aussi pratiqué le handball, le foot, avec les clubs de Saint-Flour et les animateurs de l'OMJS, le rugby avec Christian entraîneur du RC de Saint-Flour, le judo avec Patricia, le tir à l'arc avec Fred.

Petits et grands ont aussi appris l'ensemble des règles à suivre pour une alimentation équilibrée avec Audrey diététicienne qui leur a proposé de l'éducation culinaire.

Sous la houlette d'Anaïs de l'écomusée de la Margeride les grands ont réalisé différentes œuvres personnelles sur le thème du paysage et des photographies d'Albert Monier. Ces différents travaux ont été exposés sur les sites de l'Écomusée de Margeride dans le cadre de l'exposition temporaire "Empreintes et paysages".



Les enfants ont aussi eu droit à des séances de lecture avec Madame Oradour de l'association "Lire et Faire Lire" et des sorties à la bibliothèque de Valuégols. L'association des parents d'élèves anime deux séances par an, atelier cuisine et décoration à Noël et jeux en plein air avant les vacances d'été.



## L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Vendredi 28 juin, jour de la fête organisée par l'APE, les écoliers de Paulhac avaient convié les spectateurs à la salle des fêtes afin de présenter leur spectacle de fin d'année. Les 40 enfants, de la très petite section au CM2, nous ont transportés dans les contes traditionnels. De Blanche-Neige au Petit soldat de plomb, en passant par le Bal des 12 princesses, les parents ont été charmés et ont souligné «les magnifiques costumes réalisés par les maîtresses».

La dynamique association conduite par Géraldine Cirié était aussi présente le samedi de la fête patronale pour l'organisation d'un concours de pétanque en doublettes. Le concours de belote a eu lieu, le samedi 19 octobre et la prochaine manifestation sera le quinzaine de l'école le 28 mars 2020.

## LE COMITÉ DES FÊTES EN ACTION



Comme chaque année pour la fête des mères, le Comité des Fête de Paulhac a organisé la Fête des Fleurs qui a connu un grand succès. Au programme, un marché avec bien sûr des fleurs mais aussi des producteurs du terroir, un vide grenier gratuit, «Les Boucles des fleurs» (une randonnée organisée par Loisirs Nature Paulhac), un spectacle de Country l'après-midi avec les danseurs d'Anglards de Saint-Flour et toute la journée, exposition et défilé de voitures anciennes et vieux tracteurs. À midi, tout le monde a dégusté la délicieuse potée auvergnate servie à volonté et le repas affichait complet !

Pour l'organisation de la fête patronale des 17 et 18 août, les membres du comité présidé par Pierre Levet et quelques courageux bénévoles se sont réunis plusieurs fois par semaine pendant quelques mois afin de confectionner et coller les milliers de fleurs colorées en crépon qui ont recouvert les structures métalliques des chars fleuris. Ces derniers ont défilé dans les rues l'après midi accompagnés par la batucada Batefolia Brasil Show avant un grand spectacle de chansons des années 90.



Hélas, les mauvaises conditions météorologiques n'ont pas permis le défilé nocturne mais les spectateurs courageux ont pu assister à un magnifique feu d'artifice qui a embrasé notre église dans la soirée du dimanche 18 août. Encore une fois, l'aligot affichait complet avec plus de 350 convi-

ves. Le comité prépare actuellement la fête des fleurs qui aura lieu le 17 mai 2020, avec toujours autant d'enthousiasme et de dévouement.

## UN BILAN POSITIF POUR NOS POMPIERS

Le 1er décembre 2019, suite à la cérémonie de la Sainte Barbe et au dépôt de gerbe, le chef de centre, Jean-Pierre Sigal, a procédé à la remise des diplômes, médailles et nouveaux grades aux volontaires. On notait la présence d'Annie Andrieux, maire de Paulhac, et du conseil municipal, de Monsieur Salat conseiller départemental, d'un représentant du SDIS, des représentants des centres voisins de Neuvéglise et Pierrefort, ainsi que d'anciens pompiers. Encore cette année de nombreuses interventions ont été réalisées.



Le dynamisme du centre se manifeste à travers l'arrivée depuis bientôt un an de 5 nouvelles recrues : Julien Toulze, Gaëlle Julhes, Aurélien Dumas, Mathieu Hivernat et Pierre Lalo. Ces derniers ont d'ailleurs obtenu le diplôme d'équipier de sapeur pompier volontaire et la montée en grade de 1ère classe. Sébastien Tourette a été promu au grade de sergent. Toulze J-Christophe et François Hivernat ont obtenu le diplôme de chef d'agrégé tout engin grade adjudant. Il était enfin rendu hommage à Marie Andrieux, qui a décidé de mettre un terme à son engagement après 15 années de service ainsi qu'à Sébastien Tourette qui rejoint le centre de Neuvéglise. Ont été rappelés dans les discours «le dévouement de ces héros de devoir que sont les pompiers», lesquels «incarnent le modèle français de sécurité civile, d'abord fondé sur le volontariat qui en fait la force et crée son enracinement sur l'ensemble du territoire». Pour terminer Madame le maire a décoré le chef de centre Jean Pierre Sigal de la médaille d'honneur des sapeurs pompiers pour 30 ans de service le félicitant encore une fois pour son engagement, son professionnalisme et sa disponibilité.

## LOISIRS NATURE PAULHAC



Comme chaque printemps, l'association Loisirs Nature Paulhac (LNP pour les intimes) a pu organiser des journées de nettoyage et d'ouverture de chemins. Des bénévoles outillés et motivés ont pu oeuvrer à l'ouverture de nouvelles sections au dessus du Chambon et à l'aménagement du circuit 4 en amont et en aval des cascades de Muratel. Une passerelle a été construite pour franchir l'Épie au dessus du hameau. L'association a donc pu organiser sereinement les randonnées de la foire aux fleurs dont le succès grandissant d'année en année ne se démentit pas. : plus de 140 participants pour les boucles des fleurs : marcheurs, cyclistes, coureurs, traileurs, sportifs, contemplatifs, enfants, anciens, VTT et VTTAE ! Il y en avait pour tous les goûts. La vallée de l'Épie a eu ses spectateurs attentifs et les cascades de Muratel, son lot de photographies. La virée sur la commune de Cézens a été également très appréciée.

Samedi 4 mai, les bénévoles de LNP se sont mobilisés pour accueillir une étape du Tour du Cantal cadet. En effet, ils ont bravé le froid et la pluie pour assurer la sécurité et la circulation lors des 2 passages de la course cycliste dans le bourg du village. Les spectateurs étaient également descendus dans la rue pour encourager les jeunes



sportifs avant la dernière ascension vers l'arrivée au col de Prat de Bouc.

Le 30 juin, l'association s'est pour la première fois essayée à l'organisation d'une randonnée nocturne. Une canicule sévit et rouler de nuit devient évident ! 16 vététistes et une dizaine de marcheurs étaient là pour toucher le ciel étoilé de Paulhac. Ce fut un moment de plaisir et de partage. Auberge espagnole à l'arrivée et barbecue géant. Rires et convivialité, c'était le but de l'expérience. Rouler de nuit fut une première pour beaucoup mais cette expérience a donné l'envie à tous de recommencer pour un nouveau rendez-vous en 2020.

L'association a également organisé la randonnée VTT de la Saint-Roch qui a accueilli de nombreux sportifs le matin de la fête patronale. L'édition 2019 des randos de la Saint Roch a rencontré un nouveau succès ! Un peu plus de 60 participants et un soleil radieux au rendez-vous. Un bon circuit pédestre de 20km et deux circuits VTT dont un de 46km qui passait cette année sous le magnifique château de Bélinay. Des chemins roulants, des sentiers monotraces ludiques et du technique sur la fin de la grande boucle : tout y était !



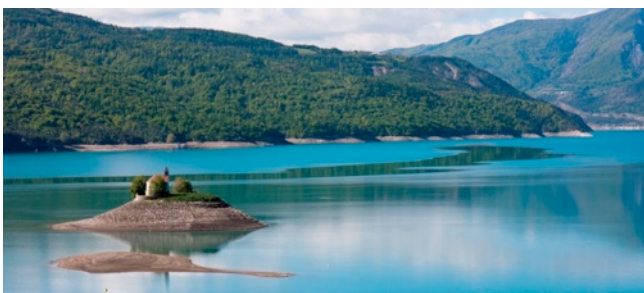
Enfin, l'association va avoir désormais à disposition l'ancien vestiaire du terrain de foot. Intérêt premier : après les randonnées proposées par l'association, vous pourrez dorénavant laver vos vélos et vous doucher sur place ! L'assemblée générale de l'association s'est tenue le 6 septembre et le bureau a été modifié. Arnaud Thuillier prend désormais la présidence de l'association et Magali Beignet intègre l'équipe comme secrétaire. Anthony Riom sera le pilote des chantiers de nettoyage et Emmanuel Combes, fondateur de l'association, reste au bureau en tant que président d'honneur. Alain Pagès (Trésorier), Philippe Coutarel, Marc Vidalenc, Thierry Barriol et Maurice Lhours restent tous des membres à part entière du bureau. Très active l'association réfléchit à l'ouverture de nouveaux tracés permanents pour 2020.

## GRUPE VOCAL ANICROCHE



Le groupe vocal Anicroche est une aventure qui dure depuis 33 ans déjà. Cette chorale existe depuis 1985, sous la direction de Pierre Marly, chef de chœur. Une dizaine de choristes se produit régulièrement sur le territoire cantalien et même au-delà. Ils ont aussi chanté à l'église Saint Roch le jour de la foire aux fleurs. Ils privilégient les chapelles et églises pour leurs qualités acoustiques. Le répertoire est éclectique et on trouve aussi bien des chansons populaires que de belles pièces chorales, comme le magnifique « Cantique de Jean Racine » de Gabriel Fauré. « Nous privilégions les œuvres peu connues du grand public », précise Pierre Marly. Trois pupitres sont actuellement pourvus : Soprano, Mezzo-soprano et Alto, mais il manque quelques voix d'hommes, lesquels sont cordialement conviés à rejoindre la chorale ! Le groupe, studieux et sympathique, se réunit tous les jeudis à partir de 20h.

## LES PETITS DANSEURS DE PAULHAC



Les danseurs de l'association se retrouvent tous les samedis soir à la salle des fêtes. Toutes sortes de danses sont proposées. Les premières séances sont offertes aux nouveaux adhérents. Par ailleurs, les danseurs sont partis cinq jours dans les alpes du sud où ils ont fait une balade sur le lac de Savines (le plus grand lac d'Europe). Le deuxième jour, ils ont visité une miellerie artisanale, puis,

après une journée passée en Italie, ils ont fait une journée de découverte du terroir : la laine angora à la barre des écrins, puis une croisière sur le lac de Serre-Ponçon. Samedi 27 avril, l'association avait invité le groupe d'animation « Entre Bès et Truyère » pour sa dernière représentation de la saison. Nous avons pu suivre les péripéties de la fantasque Marguerite, invitant divers personnages hauts en couleurs à la Fête des voisins du village. Les saynètes étaient entrecoupées de danses traditionnelles ou de sketches et de danses modernes de la part des enfants de l'association. Un spectacle sous le signe du divertissement et du rire qui a fait salle comble.



## EXPO À LA CHAPELLE DE BÉLINAY

Cet été, la chapelle de Bélinay a vu affluer de nombreux visiteurs pour le vernissage de la 23ème exposition d'art et d'artisanat. Marcelle Becus-Vigne et les Amis de la Chapelle de Bélinay ont mis à l'honneur les nouveaux exposants comme Jacinthe GIAI BRUERI (enluminures), Marie-Paule HEBRARD (peinture naïve), Marie-Josée MAZARS (peinture), Gueric ACKER (sculptures en fer) et Sylvie JAUJOU (macramé), tout en remerciant les artistes qui reviennent chaque année.



## TROISIÈME ÂGE



Le 16 septembre 2018 le club présidé par Robert Ginhac a fêté ses 40 ans d'existence et l'association a sollicité un traiteur pour préparer le repas qui s'est déroulé à la salle polyvalente. Le groupe folklorique (la pastourelle de Roanne sainte Marie) a animé la journée. Le club très dynamique a aussi organisé diverses manifestations : le goûter de Noël le 5 janvier, le quine le 13 avril, le repas de printemps à Prat de Bouc, le 18 mai et un voyage de printemps qui a eu lieu le 1er juin avec, le matin, une visite du musée de la tannerie et de l'usine électrique de Bort les Orgues, suivi d'un repas à Lanobre. L'après-midi, le groupe s'est rendu au château de Val pour terminer par une promenade sur le lac. Le 5 septembre 2019, le club a effectué un voyage avec Cussac dans le Tarn, à Cordes-sur-Ciel, suivi de la visite de la magnifique cité d'Albi. Enfin, le 27 septembre tout le monde s'est retrouvé au repas d'automne de Gourdièges.

## SOUVENIRS PHOTOGRAPHIQUES

Quelques images pour éveiller la nostalgie. La première photographie a été prise dans la cour de l'école de La Peyre en 1968. Certains se reconnaîtront peut-être ...



## ÉTAT CIVIL

### *Ils sont nés ! Bienvenue à eux.*

**Thibault DENIS** né le 22 août 2018 de Cédric DENIS et de Béatrice DELOUSTAL.

**Maë PICHON ROCHE** né le 20 novembre 2018 de Benoît PICHON et de Elodie ROCHE.

**Timothé THERON GROSBOIS** né le 31 octobre 2018 de Florent THERON et de Meg GROSBOIS.

**Maël CHARBONNEL** né le 29 octobre 2019 de Yvan CHARBONNEL et de Anaïs LONJON.

### *Ils se sont mariés.*

Le 17 août 2019, Manuel MAURY et Elsa DUMAS.

Le 17 août 2019, Nicolas SADOUL et Frédérique COMBREAU.

### *Ils nous ont quittés.*

**Marie Louise ROUCHES**, veuve BECUS le 15 août 2018.

**Christian FANGUIN**, le 10 novembre 2018.

**Marie Louise BESSE**, veuve GINHAC le 16 février 2019.

**François RONGIER**, le 08 mars 2019.

**André COURTEIX**, le 24 avril 2019.

**Jean-Marie GIRALDON**, le 23 juillet 2019.

**Jeanne JULHES**, épouse BOUT, le 05 septembre 2019.

**Pierre TROCELLIER**, le 1er janvier 2019 (enterré à Paulhac).

**Pierre PORTEFAIX**, le 09 janvier 2019 (enterré à Paulhac).

**Sébastien BURTSCHY**, le 28 juin 2019 (enterré à Paulhac).

**Albert DALLE**, enterré à Valuéjols, le 22 octobre 2019.

## COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le ramassage se fait désormais en alternance le lundi, pour les ordures ménagères et le mardi en semaine paire, pour les recyclables. De grands bacs jaunes ont été installés récemment à cet effet. Pour rappel, le tri doit être déposé en vrac dans le bac jaune et sans sac ni carton. De plus, des bacs pour les verres sont disponibles en face de la laiterie et sur le parking de Prat de bouc et il est formellement interdit de déposer des verres dans les parcs à container. Nous vous demandons une attention particulière pour le tri car l'évolution de la réglementation à venir engendrera une augmentation supplémentaire des coûts si aucun effort n'est fait ! Le tri est l'affaire de tous et tout le monde doit se sentir concerné ! Merci infiniment pour votre compréhension et votre collaboration.



ment larges : les lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30. Si cela fait trop loin, il y a aussi une déchetterie à Pierrefort. Pensez-y !



# DÉCHETTERIE



**DÉCHETS ACCEPTÉS :**

|                                |                             |   |                              |                                   |                                 |                              |                                      |                              |                               |   |
|--------------------------------|-----------------------------|---|------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|------------------------------|-------------------------------|---|
|                                |                             |   |                              |                                   |                                 |                              |                                      |                              |                               |   |
| <small>BOIS DÉCHQUÉTÉS</small> | <small>CARTON</small>       | <small>DÉCHETS VERTS</small>                | <small>DÉCHETS VERTS</small> | <small>DÉCHETS VERTS</small>      | <small>DÉCHETS VERTS</small>    | <small>DÉCHETS VERTS</small> | <small>DÉCHETS VERTS</small>         | <small>DÉCHETS VERTS</small> | <small>DÉCHETS VERTS</small>  | <small>DÉCHETS VERTS</small>            |
|                                |                             |   |                              |                                   |                                 |                              |                                      |                              |                               |   |
| <small>DÉCHETS VERTS</small>   | <small>CARTONS DURE</small> | <small>DÉCHETS FACTURES DE BÂTIMENT</small> | <small>ÉCRAN</small>         | <small>HAÏLES DE PEINTURE</small> | <small>VALISE DE VOYAGE</small> | <small>MÉTAL</small>         | <small>PLÂTE ET ACCUMULATEUR</small> | <small>INSTRUMENTS</small>   | <small>DÉCHETS SPORIS</small> | <small>PÊTES APHANELS MÉNAGÈRES</small> |
|                                |                             |   |                              |                                   |                                 |                              |                                      |                              |                               |   |
| <small>BOIS</small>            | <small>TOP-TENANT</small>   | <small>ÉCRAN</small>                        | <small>INSTRUMENTS</small>   | <small>HAÏLES</small>             | <small>VALISE</small>           | <small>MÉTAL</small>         | <small>PLÂTE</small>                 | <small>POLYSTYRÈNE</small>   | <small>INSTRUMENTS</small>    | <small>DÉCHETS SPORIS</small>           |

## DONNEZ AU LIEU DE JETER !

Des vêtements et du linge de maison, même abîmés, des chaussures liées par paire, et la maroquinerie peuvent être déposés dans des sacs bien fermés ne faisant pas plus de 30 litres.

Les dons connaissent des sorts différents selon leur qualité. La ré-utilisation en tant que vêtements s'ils sont en bon état : ils sont commercialisés et revendus à petits prix. 40% des textiles collectés sont à nouveau commercialisés. Pour les articles abîmés, 15% sont transformés en chiffons d'essuyage pour l'industrie. 30% sont destinés à d'autres formes de recyclage telles que la fabrication d'isolant thermique et acoustique pour le bâtiment comme l'isolant métrisse, la vente de matières premières. Les vêtements en laine, coton ou acrylique qui ne peuvent être réutilisés, sont défilés ou effilochés pour la fabrication de non-tissés (moquettes, tapis) mais aussi de nouvelles pelotes de laine.





### Ces déchets ne vont pas au tri sélectif

|  |   |
|--|---|
|  <p><b>A jeter dans le sac d'ordures ménagères</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Petits emballages en plastique</li> <li>Barquettes en plastique ou en polystyrène</li> <li>Sacs et films d'emballages</li> <li>Couches-culottes, vaisselles cassées, serviettes en papier</li> </ul> | <p><b>Déchets verts</b></p> <p><b>Produits toxiques</b><br/>Huiles de vidange et alimentaires usagées</p> <p><b>Peinture</b></p> <p><b>Electroménager</b></p> <p><b>Seringues, aiguilles, lancettes</b><br/>à mettre dans la boîte jaune fournie en pharmacie</p> <p><b>Boîte à ramener en déchetterie</b></p> <p><b>Piles</b></p> <p><b>Amputés</b></p> <p><b>Médicaments et Produits vétérinaires</b></p> <p><b>A ramener au point de vente</b></p> |
|--|---|



### Ces déchets se recyclent

Pensez à les trier

|  |   |   |
|--|---|---|
| <p><b>En vrac et sans sac dans le bac jaune</b></p> <p><b>OU</b></p> <p><b>Dans le sac transparent</b></p> | <p><b>Bouteilles, bidons, flacons en plastique</b></p> <p><b>Cartons et cartonnettes</b></p> <p><b>Boîtes, bidons, canettes, barquettes, aérosols métalliques</b></p> | <p><b>Briques alimentaires</b></p> <p><b>Verre</b></p> <p><b>UNIQUEMENT !</b><br/>Pots, bocaux, bouteilles en verre sans les couvercles ni les bouchons</p> |
|--|---|---|

Syndicat des Territoires de l'Est Cantal  
Service Environnement des Cramades  
Z.A. de la Florizane - 15100 Saint-Flour

Un doute ? Une question ? [www.serviceenvironnementdescramades.fr](http://www.serviceenvironnementdescramades.fr)  
04 71 60 72 64 et notre page SYTEC sur facebook

## ET LES ENCOMBRANTS ?

Ces objets (électroménager, aspirateur, téléviseur, ect) ne doivent pas être laissés avec les poubelles. Il est impératif de les apporter au centre de tri des Cramades à Saint-Flour. La déchetterie est gratuite et elle a des plages d'ouverture suffisam-

